16

MAINTENIR DU FONCIER ET DÉVELOPPER DES USAGES DURABLES







Références

Classe : Indicateur de suivi Réalisation : Cerema - DTerMed Rédaction : IRSTEA (Sylvie Vanpeene) Le territoire régional est concerné par 17 territoires forestiers pour lesquels 15 chartes forestières de territoire ont été produites dont 7 actuellement mises en œuvre (voir image ci-dessous).

Très peu de chartes sont récentes : seule la CFT de Grand Esterel a été adoptée au moment de l'adoption du SRCE. Malgré cela, 3 CFT mentionnent l'importance des ripisylves pour leur rôle de corridor et 4 CFT listent des enjeux de préservation des continuités écologiques concernant les îlots de vieillissement et/ou d'arbres sénescents. Cependant aucune d'entre elles ne fixe d'objectif chiffré. La CFT d'Ubaye-Pays de Seyne prévoit l'action F2 « définir un/des massifs à laisser en libre évolution afin d'en étudier et d'en suivre l'évolution dans un but scientifique et de valorisation auprès du public » mais cette action n'est pas prioritaire, simplement à mettre en œuvre si l'opportunité se présente.

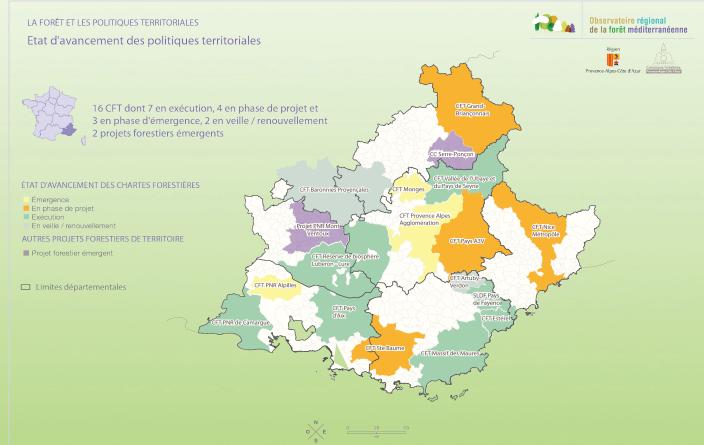


Figure : Les territoires forestiers de la région Sud. Source : http://ofme.org

Nom de la CFT	Date de validité	Elément TVB	Détail
Artuby-Verdon	2007-2012	non	
Baronnies Provencales	2012	non	
Champsaur- Valgaudemar	2004	oui	Continuité ripisylve mentionnée comme importante
Concors-Sainte- Victoire	2006	oui	Objectif 3 : favoriser le vieillissement d'îlots forestiers (opération 31 mais pas d'objectif chiffré fixé)
Grand Briançonnais	2010	non	
Grand Esterel	2015-2025	oui	Définition du rôle de corridor d'éléments dont ripisylve mais pas d'action mise en regard
Massif des Maures	2006-2016	non	
Montagne de Lure*	2007	oui	Axe 1-orientation 1-4-objectif 1-4-2 dont constitution d'îlots de vieillissement et maintien d'arbres sénescents
Pays d'Asse, Verdon, Vaïre, Var	2010-2014	non	
Pays d'Aix	2012	non	
Pays Dignois	2009-2011	non	
PNR de Camargue	2005	oui	Mention de réservoir
PNR Luberon*	2004-2009	oui	
Réserve de biosphère Luberon – Lure	2009-2021	oui	Fiche action Trame vieux bois : recommandation/sensibilisation, pas d'objectif chiffré fixé
Ubaye-Pays de Seyne	2012	oui	Axe F2 : massif à laisser en libre évolution (pas prioritaire, juste pour mémoire) – fiche action ENV 74 : indicateur nombre de création et de maintien d'îlots de vieillissement et de senescence
Vésubie	2003-2006	non	

Tableau : Synthèse des chartes forestières de territoire et de leur prise en compte d'enjeux de continuité.

* Ont fussionné dans la CFT réserve de biosphère Luberon – Lure



Arbres morts à cavités dans la future réserve biologique d'Aiguines Source : S. Vanpeene, Irstea

La charte forestière Réserve de biosphère Luberon-Lure en vigueur jusqu'en 2021 présente une fiche action sur la trame de vieux bois (novembre 2016) dont un extrait est repris ci-dessous.

V

Préserver ces réservoirs de biodiversité

La préservation de ces forêts remarquables passe par la sensibilisation des propriétaires, publics ou privés. Ceux-ci peuvent, dans le cadre de leur gestion forestière, choisir de :

 préserver ces zones de toutes coupes et mettre en place des îlots de sénescence;

• préserver les arbres à cavités et les arbres morts

au sein des parcelles qui sont exploitées;

 laisser vieillir des arbres ou de petites surfaces encore jeunes si la forêt ne présente pas encore de vieux bois.

L'Office national des forêts préconise la conservation d'au minimum 3 arbres d'intérêt biologique à l'hectare. La mise en place d'îlots de sénescence et la préservation d'arbres à cavités peuvent faire l'objet d'un contrat Natura 2000 si la forêt fait partir d'un périmètre Natura 2000; le choix de ne pas couper pendant 30 ans est alors compensé financièrement pour le propriétaire.



Ce que vous pouvez faire!

Pensez à inscrire vos objectifs de protection de la nature dans votre document de gestion forestière et à y localiser les réservoirs de biodiversité ou les arbres à préserver.

N'oubliez pas de transmettre cette information aux gestionnaires forestiers ou aux bûcherons et de leur dire de ne pas enlever les gros bois morts.

Extrait de la fiche « Protéger les vieux arbres en forêt » CFT Luberon-Lure

Pour en savoir plus

Schéma régional de cohérence écologique PACA : DREAL et Région www.paca.developpement-durable.gouv.fr www.regionpaca.fr

Fiches indicateurs de suivi du SRCE PACA disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) www.observatoire-biodiversite-paca.org



